

# Le Petit Echo Couizanais

## Informations Municipales-2ème Trimestre 2021

### INVESTIR POUR L'AVENIR...



C'est la ligne de conduite que notre Municipalité s'est fixée depuis que **vous nous avez témoigné votre confiance**.

Quand on parle d'investir on pense la plupart du temps aux infrastructures, aux réseaux, aux biens mobiliers. Mais souvent on ne valorise pas assez « **investir dans l'humain** », celles et ceux qui utilisent ces réalisations, qui se les approprient pour construire **un projet humain, pour vivre une même communauté de vie, pour « bien vivre le vivre ensemble »**.

Après cette période qui, nous l'espérons, s'achève, où nous retrouvons peu à peu une vie normale, la municipalité a privilégiée **l'investissement pour les jeunes générations** :

- Réfection de **l'école maternelle**
- Réhabilitation **des aires de jeux**
- Rénovation du **gymnase** sols et peintures suite aux inondations

**Un ensemble pour les jeunes et le tissu associatif.**

Nous investissons pour nos écoliers en **équipements numériques** de travail, ordinateurs, tablettes, vidéo projecteurs pour être prêt, au moment **où la fibre va arriver dans notre ruralité, pour s'inscrire pleinement dans la société de demain.**

Des lieux **d'éducation** et de rencontres **associatives**, des moyens pour **préparer un Avenir de progrès et de confiance en la nature humaine.**

**Jacques HORTALA,**

Maire de Couiza

Vice-Président de la Communauté  
de Communes du Limouxin



# La Mairie : des agents à votre service

**Mathieu CASTEL**  
Agent Technique



**Violaine UTEZA**  
Secrétaire  
Comptable



**Benoît RAYNAUD**  
Agent du service  
scolaire et  
Technique



**Toujours présents  
au service de la  
population**

**Rosette POUCHAIN**  
Agent du service social  
et scolaire



**Didier BOUSGARBIES**  
Agent Technique en  
charge de la STEP



**Nabila KHIAL**  
Agent du service social  
et scolaire



# Durant le 2ème trimestre 2021

## Ecole numérique : projet et plan de relance



Dans le cadre du plan de relance de l'Education Nationale, afin d'assurer une continuité pédagogique, la commune a enrichi ses classes en vidéo projecteurs et ordinateurs.

Un second volet du plan de relance est en cours de réalisation, il permettra à nos élèves de bénéficier d'une classe mobile composé de + de 25 ordinateurs portables.

Le montant de ces projets s'élève à 22000€ dont 12000€ subventionnés par l'Education Nationale.



## Préparer nos Jeunes à la société qui se dessine et dans laquelle ils vont vivre et travailler

### Activités créatives à la Garderie



Les enfants de la Garderie accompagnés de Benoît et Valérie, ont créé un espace détente avec des produits recyclés.

Garderie du Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h15



## Recycler pour éviter de gaspiller et en préservant l'environnement

### Achat camion



Un véhicule neuf moderne et adapté aux travaux de l'équipe technique municipale.



## Pour Couiza, un village accueillant, attentif aux conditions de travail.

 **Budgets : Des investissements sans augmentation d'impôts et sans emprunt**

## Budget 2021 - Commune

### FONCTIONNEMENT

	RECETTES		DEPENSES
Produits de Fonctionnement	1 339 545,00	Charges de Fonctionnement	1 291 994,00
Excedent reporté	185 587,00	Autofinancement	233 138,00
	<b>1 525 132</b>		<b>1 525 132</b>

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Besoin de financement	91 526,00	Virement du fonctionnement	207 986,00
Emprunt	62 140,00	Autofinancement	233 138,00
Matériel Ecoles	20 800,00	Remboursement tva 2020	46 590,00
Matériel service tech	62 400,00	Remboursement assurances	40 934,00
Video surveillance	10 438,00	Subventions Etat	81 647,48
Maternelle	270 000,00	Subventions Région	46 219,28
Bâtiments	71 880,00	Subventions Département	82 606,34
Voirie	108 146,00	Subventions Autres organismes	31 691,00
Eclairage public	73 482,00		
	<b>770 812</b>		<b>770 812</b>

## Budget 2021 – Eau & Assainissement

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Charges de Fonctionnement	373 268,00	Produits de Fonctionnement	260 836,00
		Excedent reporté	112 432,00
	<b>373 268</b>		<b>373 268</b>

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Interêts emprunts	12 500,00	Remboursement TVA	4 934,00
Amortissement immobilisations	10 573,00	Amortissement subventions	56 480,00
Travaux réseau eau	75 488,00	Excedent cumulé	100 182,00
Travaux réseau assainissement	63 035,00		
	<b>161 596</b>		<b>161 596</b>

## Budget 2021 – Centre de Santé (1er janvier au 31 mars)

### FONCTIONNEMENT

	RECETTES		RECETTES
Produits de Fonctionnement	48 371,00	Produits de Fonctionnement	48 371,00
Subv équilibre mairie	19 829,00	Subvention équilibre mairie	19 829,00
	<b>68 200</b>		<b>68 200</b>

Le vote **des budgets prévisionnels** a eu lieu le 13 avril 2021 sur présentation de M. Jean-Paul QUIEF, Adjoint aux finances.

**L'augmentation** de l'eau prévu initialement en 2021, est **reportée en 2022**.

## Campagne de vaccination

Organisé par le **Département** et le **SDIS**, en partenariat avec la **commune de Couiza**, la 1<sup>ère</sup> injection du vaccin s'est déroulée le mercredi 27 avril et la 2<sup>ème</sup> injection le 9 juin 2021.

Prêt de 200 personnes, de Couiza et des communes voisines ont été concernés par ce dispositif.



[Un grand merci pour cette excellente initiative pour aller au plus près de la ruralité.](#)

## Commémoration du 08 Mai

En comité réduit, le **Conseil Municipal**, les **Anciens Combattants**, les **Pompiers** se sont réunis pour fêter la Victoire de 1945.



[Attaché aux valeurs patriotiques](#)

## Station d'épuration COUIZA-MONTAZELS



**COUSTAUSSA** rejoint **COUIZA** et **MONTAZELS** pour la station d'épuration.

Plutôt que d'avoir chacun sa station d'épuration, après des études de faisabilité, Coustaussa a rejoint le **syndicat intercommunal de gestion** de la station d'épuration créé depuis plus de 50 ans et **présidé aujourd'hui par Jean Claude DENARNAUD**, adjoint de Couiza. **L'environnement** étant une de nos **préoccupations essentielles** sa mise aux nouvelles

normes entraîne des investissements importants assurés par chacune des 3 communes aux proratas de leur population.

[Garder son identité en mutualisant les moyens](#)

## Embellissement du Village

Elagage des arbres allée du Château

Fleurissement des jardinières



[Préserver les espaces verts et fleurir notre commune](#)

## Visite du nouveau Directeur du SDIS

Le jeudi 25 mars 2021, **Le Colonel Beccari**, nouveau Directeur du Service départementale d'incendie et de secours de l'Aude (SDIS 11), **a été reçu par Mr le Maire et les élus.**

Un échange durant lequel Mr le Maire a mis en avant trois points essentiels qui font des pompiers une valeur sûre : « **la proximité, la réactivité, les compétences** ».



S'en est suivi **la visite à la Caserne** accompagnée des élus, du **Commandant Mestre** et du **Capitaine Ruiz** où ils ont été reçus par le **Capitaine Cabrera**.

## Des Sapeurs-Pompiers volontaires, disponibles et efficaces

## Le débroussaillage une obligation pour prévenir des feux



### COMMENT DÉBROUSSAILLER

- > **éliminer** toute branche surplombant ou au contact d'une habitation ou d'un bâtiment
- > **enlever** les arbres, les branches d'arbres et des arbustes situés à moins de 2 mètres d'une ouverture (porte ou fenêtre) ou d'un élément de charpente apparente
- > **râtelier** la litière (aiguilles, feuilles...) dans les 7 m autour des constructions et installations. Les éléments râtelisés doivent être évacués ou incinérés
- > **tondre** la strate herbacée
- > **réduire** considérablement la végétation arbustive (éléments de moins de 3 m)
- > dans le cas où des îlots arbustifs sont conservés, la distance séparant deux îlots ou un îlot du houppier de l'arbre le plus proche ne peut être inférieure à 5 m ; de plus, la surface totale des îlots arbustifs ne doit pas excéder 15 % de la superficie à débroussailler
- > **élaguer** les arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 m
- > le diamètre des bouquets de houppiers (cimes) des arbres conservés ne doit pas excéder 15 m
- > les houppiers ou bouquets de houppiers des arbres conservés doivent être **éloignés d'au moins 5 m** les uns des autres
- > les haies conservées ne devront pas représenter un volume (ép. x h. x 1 m) supérieur à 2,5 m<sup>3</sup>/m
- > **les arbres morts**, dépérissants ou dominés sans avenir doivent être **éliminés**
- > **éliminer** tous les déchets de coupe.

### OÙ DÉBROUSSAILLER ?

#### > en zone urbaine :

- si votre terrain comporte des habitations et/ou des installations (piscine ou autres), vous devez débroussailler la totalité de la parcelle et 50 m autour des habitations et installations,
- si votre terrain n'est pas construit, vous devez débroussailler la totalité de la parcelle.

#### > en zone non urbaine :

- si votre terrain est construit, seules les habitations et installations doivent être protégées sur une profondeur de 50 m et les voies d'accès privées, sur une profondeur de 10 m jusqu'au bâtiment avec un dégagement d'au moins 3,50 m de largeur et de hauteur pour permettre le passage d'un véhicule de secours.
- si votre terrain n'est pas construit, vous n'avez aucune obligation.

### QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage est à la charge du propriétaire de l'habitation ou du terrain. En cas de location, il incombe au propriétaire d'organiser (grâce au contrat de bail notamment) la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

### DÉBROUSSAILLER, C'EST UNE NECESSITÉ

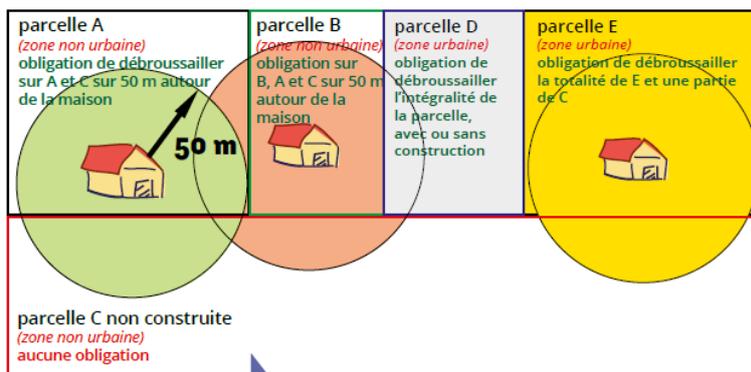
- > pour **protéger** votre famille, votre maison,
- > pour **faciliter et sécuriser** le travail des sapeurs-pompiers,
- > pour **limiter la propagation du feu**, diminuer son intensité.

### DÉBROUSSAILLER, C'EST UNE OBLIGATION dans et à moins de 200 m d'un espace naturel combustible

- > si votre terrain est situé **en zone U** (urbaine) d'un POS ou d'un PLU, qu'il soit **bâti ou non**,
- > si votre terrain est situé **en zone non-urbaine** et qu'il est **bâti**.

### SANCTIONS ENCOURUES

- > jusqu'à 1 500 € d'amende
- > jusqu'à 30 € du m<sup>2</sup> de la surface soumise à l'obligation
- > jusqu'à 5 000 € de franchise supplémentaire imputée par l'assurance en cas de dommage



# ETAT CIVIL

## Naissances



*Bienvenue aux nouveaux nés,  
Félicitations aux Parents*

CROUZILLES Ninon née le 24 mars



## Mariages

FAURE Géraldine et CLEACH Armel mariés le 13 mars

*Tous nos vœux de bonheur*



## Décès



CUISINIER Patrick décédé le 5 janvier  
HUILLET Joseph décédé le 5 janvier  
ROUX Jeanne-Marie décédée le 5 janvier  
MAUGARD François décédé le 8 janvier  
MARTROU Robert décédé le 12 janvier  
SANCHEZ Félicie décédée le 29 janvier  
CERUTTI Mireille décédée le 1<sup>er</sup> février  
LAPEYRE Jani décédée le 7 février  
DEVEZE Guy décédé le 9 février  
BOURIEZ Paulette décédée le 13 février  
MALET Francis décédé le 13 février  
FERRIE Jean décédé le 11 mars  
NALE Marie Antoinette décédée le 13 mars  
BENNAVAIL Raymond décédé le 15 mars  
CAUQUIL Jean décédé le 16 mars  
BERARD Richard décédé le 27 mars  
JUAN Anne décédée le 27 mars  
CEVIK Cuneyt décédé le 25 avril  
SAINT-AUBIN André décédé le 27 avril  
BAUDUIN Françoise décédée le 29 avril  
MILESI David décédé le 29 avril 2021  
RINI Jean-Christophe décédé le 15 mai  
PRUGENT Yves décédé le 19 mai  
RAMIREZ Julienne décédée le 24 mai  
FABRE Adeline décédée le 2 juin  
CHAFFOTTE Marcelle décédée le 6 juin

*Une pensée pour eux*

# Animations Estivales



## Fête Nationale



## Apéros JAZZ PARC – JEUDIS DE COUIZA

18h30-21h30



Rejoignez-nous sur Facebook

Et suivez nos actualités sur notre site internet [www.mairie-couiza.fr](http://www.mairie-couiza.fr)

Directrice de publication : Marie Cindy Damboy assistée de Sandrine Dubois  
et Violaine Uteza

Responsables de publication : Jacques Hortala Maire de Couiza et Marie Sebille 1<sup>ère</sup> Adjointe